



Région Basse- Normandie & Haute-Normandie

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Basse-Normandie et Haute-Normandie. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières	1
Programme Basse-Normandie	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	2
<i>Focus sur les enjeux de la région</i>	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	4
<i>Mesures et financement</i>	5 - 6
Programme Haute-Normandie.....	7 - 12
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	7
<i>Focus sur les enjeux de la région</i>	8
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	9 - 10
<i>Mesures et financement</i>	11 - 12

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités – Menaces
- ⇒ **D.C.E** : Directive Cadre sur l’Eau
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **G.A.L** : Groupement d’Action Local
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **I.N.S.E.E** : Institut National de Statistiques et des Etudes Economiques
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **M.A.E.C** : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **P.E.F.C** : Programme Européen des Forêts Certifiées
- ⇒ **P.I.B** : Produit Intérieur Brut
- ⇒ **P.M.E** : Petite et Moyenne Entreprise
- ⇒ **P.N.R** : Parc Naturel Régional
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.D.L** : Stratégie de Développement Local
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **S.R.C.A.E** : Schéma Régional Climat Air Energie
- ⇒ **T.P.E** : Très Petite Entreprise

Enjeux

La Basse-Normandie est caractérisée par une population peu dense : 84,1 hab/km² en 2012 contre 102,5 hab/km² au niveau national. Les zones rurales recourent 53,4% des habitants (contre 28% en France métropolitaine en 2012). Sa population est également plus vieillissante que la moyenne française : selon les estimations de l'I.N.S.E.E, 30% de ses habitants auront plus de 65 ans en 2040 contre 25,6% pour les prévisions nationales. La Basse-Normandie est au vingtième rang des régions ayant un niveau de salaires bas (revenu médian de 18 200 euros).

La région Basse-Normandie est la première région de France en termes de surface agricole puisqu'elle occupe 86,7% du territoire. Cette surface est cependant en baisse (moins 58 700 hectares par rapport à 2000) notamment de par l'augmentation de l'urbanisation. Outre l'agriculture, l'I.A.A est le premier secteur industriel (20 500 emplois), avec une grande stabilité économique puisque le nombre d'emplois reste équivalent depuis 2008. Avec 19% de la valeur ajoutée régionale, les I.A.A reposent essentiellement sur le lait et la viande (plus de la moitié des emplois).

Problématiques

18% de la superficie territoriale est en Z.N.I.E.F.F et 7,6% en Natura 2000, malgré un mauvais état de conservation qui concerne 60% des habitats d'intérêt communautaire. 23,3% de la superficie est classée en zone à handicap naturel. Cette disparité de paysages entraîne de nombreux contrastes territoriaux.

La pollution atmosphérique est également contrastée : 77 communes sur 1 801 ont été référencées par le S.R.C.A.E. Elles représentent 3,6% de la surface régionale et 31,7% de sa population. La Basse-Normandie se place au septième rang des régions françaises pour la consommation d'énergie (2,4 tonnes d'équivalent / pétrole par an et par habitant) et compte également parmi les dix premières régions les plus émettrices de gaz à effet de serre (13,6 millions de tonnes par an).

Le secteur agricole, représentant 5,80% des emplois, est en baisse (moins 3,7 % entre 1990 et 2008) et la population d'actifs est vieillissante. Et cela malgré un classement au premier rang des régions productrices de transformation de spécialités laitières et un premier rang pour le cheptel équin.

Le secteur forestier quant à lui est très peu développé (seulement 3 000 entreprises pour 14 500 employés), en lien avec une forêt morcelée et principalement privée (80%). Cette filière nécessite une modernisation malgré une filière bois-énergie en plein essor.

Atouts : La gouvernance locale est de plus en plus prégnante : outre les trois P.N.R (23% du territoire régional), treize pays maillent le territoire régional. Ils sont notamment essentiels pour la cohésion et la gestion du programme L.E.A.D.E.R. La région appuie également de nombreux pôles d'excellences rurales.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Basse-Normandie

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	1 479 000 (hab)	2013
Population des zones intermédiaires	689 214 (hab)	2013
Population des zones rurales	789 786 (hab)	2013
Exploitations agricoles	24 600 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	1 210 810 (ha) soit 68,8% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	24 310 (ha) soit 2% de la SAU	2010
Terres irriguées	5 410 (ha) soit 0,45% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	190 600 (ha) soit 10,8% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	56,8%	2010
Prairies permanentes et pâturage	42,7%	2010
Cultures permanentes	0,5%	2010
Total des dépenses publiques	1 682 483 623 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

*Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R
de la région Basse-Normandie*

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Basse-Normandie est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Favoriser l'expression des besoins des agriculteurs, mettre en place des coopérations entre les acteurs
2	Développer les formations continues permettant d'accompagner les actifs agricoles et forestiers
3	Augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles et développer des systèmes durables valorisant le territoire
4	Structurer et accompagner l'émergence de nouvelles activités
5	Accompagner la reprise et la création d'entreprises et l'émergence de nouvelles activités
6	Encourager et sécuriser l'installation de jeunes convenablement formés
7	Encourager la sauvegarde et la restructuration du foncier agricole
8	Maîtriser le risque par le développement de la connaissance du risque par les producteurs et par des actions d'adaptation
9	Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, préservation des races menacées
10	Préserver les races menacées
11	Maintenir l'élevage en particulier en zones défavorisées
12	Soutenir les démarches agricoles favorisant la limitation des intrants et des transferts de pollutions diffuses
13	Limiter l'artificialisation des sols, préserver le foncier agricole et naturel
14	Préserver la qualité des sols
15	Optimiser la consommation de la ressource
16	Favoriser la séquestration du carbone
Agriculture – Forêt – IAA	
17	Améliorer et développer la connaissance et l'innovation
18	Favoriser le transfert et la diffusion de connaissances dans les secteurs agricole, forestier et agroalimentaire
19	Développer le potentiel de production des produits locaux à forte valeur ajoutée
20	Trouver des nouveaux débouchés pour les produits issus des circuits courts et pour les produits sous signes de qualité
21	Encourager la mutation du secteur agroalimentaire vers des process durables
22	Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et des process agroalimentaires
23	Soutenir et accompagner les projets de production d'énergies renouvelables
24	Soutenir la gestion durable des forêts et structuration des filières régionales d'énergies renouvelables basées sur la biomasse
25	Favoriser l'économie circulaire
Développement des territoires ruraux	
26	Accompagner par des opérations collectives les créateurs/repreneurs d'entreprises en zones rurales
27	Favoriser la création d'emploi par les entreprises de travaux agricoles et les entreprises liées à la filière équine
28	Encourager et soutenir le développement ou l'adaptation de l'offre touristique en milieu rural
29	Promouvoir les circuits de commercialisation de proximité
30	Accompagner les territoires ruraux
31	Soutenir le tourisme à vélo et le tourisme autour du cheval
32	Développer et promouvoir l'offre de services en milieu rural
33	Structurer et développer l'offre de santé
34	Développer les parcours à vocation touristique ou de loisir à partir du patrimoine culturel et naturel
35	Développer les TIC en agriculture et dans le monde rural pour réduire la facture territoriale
Plusieurs volets	
36	Développer les pratiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre
37	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides

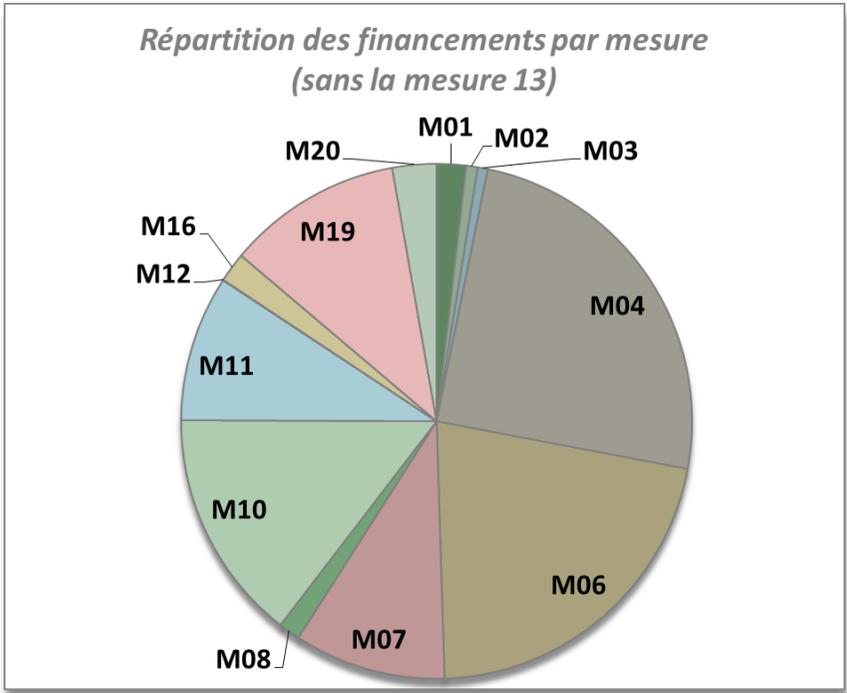
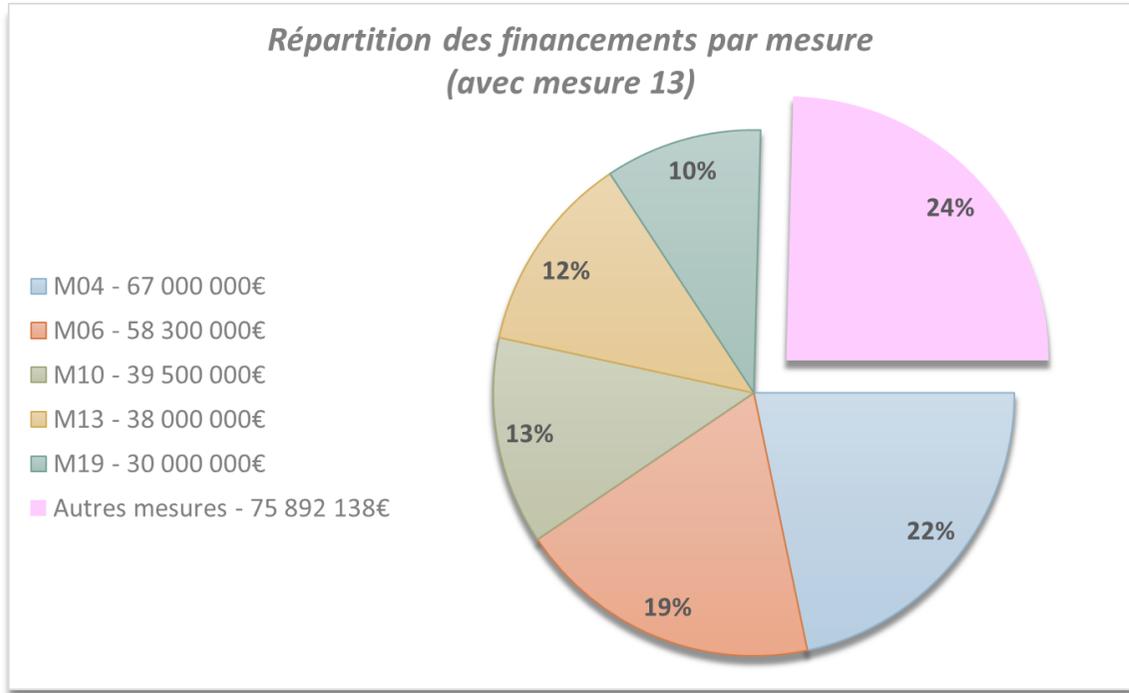
Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Basse-Normandie

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 17 B 18			B 03			B 19		B 09	B 12	B 14		B 22						
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et services de remplacement sur l'exploitation						B 19 B 20													
4	Investissements physiques				B 03 B 04			B 20 B 21		B 09	B 12	B 14		B 22	B 23 B 24					
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises					B 05 B 06									B 23				B 27 B 28	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales										B 37	B 14								B 31 B 32 B 33 B 34
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts														B 24					
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
11	Agriculture biologique	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
13	Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 09										
16	Coopération	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	MESURE SOUSCRITE DANS LE P.D.R BASSE-NORMANDIE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (22%)
M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (19%)
M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (13%)
M13 Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (12%)
M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R (10%)

Ces mesures à elles seules constituent 76% du financement total de la région, dont 12% de ce financement est illustré par la M13 I.C.H.N.



Les autres mesures présentes dans le PDR Basse-Normandie sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M20 Assistance technique.

Mesure 04 : Investissements physiques

La Basse-Normandie est connue pour sa filière élevage : celle-ci nécessite pourtant d'investir pour permettre l'augmentation de la valeur ajoutée des productions, renforcer sa place concurrentielle dans les marchés économiques et être en adéquation avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Ces enjeux ciblent également d'autres filières : des exploitations maraichères, légumières et horticoles notamment (B 03). Créer de nouveaux débouchés peut également permettre un développement territorial local (B 04), tout comme investir dans les circuits courts ou encore dans la valorisation de la qualité des produits (B 20). De plus, en représentant 19% de la valeur ajoutée régionale, les I.A.A sont particulièrement ciblées par la **mesure 04** : certains P.M.E/T.P.E restent fragiles et doivent être soutenus par les investissements (B 21).

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations

Malgré un classement au premier rang des régions productrices de spécialités laitière et un premier rang pour le cheptel équin, le poids du secteur agricole est en baisse avec une chute d'emplois de 3,7% entre 1990 et 2008. La **mesure 06** a donc été souscrite afin d'accompagner la reprise et la création d'entreprises (B 05), de favoriser l'émergence de nouvelles activités (B 05) et d'accompagner la mise en relation des cédants avec les candidats à l'installation (B 06). En outre, ces objectifs s'appuient sur les forces économiques de cette région : ainsi, cette mesure doit également contribuer à favoriser la création d'emplois liés à la filière équine (B 27) ou encore à soutenir le développement de l'offre relevant du tourisme associatif à vocation sociale (B 28).

Mesure 10 : Mesures agro-environnementales et climatiques

Comme précisé dans le diagnostic, la Basse Normandie est une terre d'élevages et de bocages, avec une importante proportion de prairies. En outre, 18% de sa surface est située en zone Z.N.I.E.F.F et 7,6% en Natura 2000. Pourtant, ces milieux, favorables à la biodiversité, sont mis à mal à la fois par l'artificialisation des espaces, les pollutions et la régression des bocages. Cette **mesure 10** a donc été souscrite afin d'améliorer les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à l'environnement. Au vu de la faible contractualisation sur la précédente programmation, l'autorité de gestion a cherché à étendre les enjeux et à offrir des moyens financiers en nette augmentation. L'objectif de couverture des surfaces agricoles par les M.A.E.C est de 42 000 hectares (soit une augmentation des surfaces de 152%).

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

La **mesure 13** a été souscrite afin d'encourager les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, notamment dans les territoires soumis à des exigences environnementales fortes (Natura 2000, D.C.E etc.).

Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R

La mise en œuvre de L.E.A.D.E.R, via les S.D.L et les G.A.L, a pour objectif de contribuer à renforcer la cohésion territoriale, l'aménagement et le développement durable de cette région. Les S.D.L sont ainsi tournées vers trois thématiques : un développement territorial équilibré (soutien aux pôles d'emplois, aux services et aux politiques d'accueils dans les petites et moyennes villes), la transition écologique et énergétique pour tous les territoires (développement de l'agenda 21 local, la mobilité durable, la gestion économe du foncier et de la bande côtière) et l'attractivité territoriale notamment par l'extension des services à la population (développement des services numériques, opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat ...etc.).

Enjeux

Compte tenu de la densité de population (150 hab/km²) et du poids de l'industrie (en 2010, le secteur secondaire représente 27,8% du P.I.B. contre 1,8% pour le secteur primaire et 70,4% pour le secteur tertiaire), la Haute-Normandie figure parmi les régions les plus artificialisées. Ainsi, la part des surfaces artificialisées atteint 12% en 2010 dont 7% à vocation résidentielle et 5% dédiées aux activités économiques et aux transports. Par rapport aux années 1990, le rythme de perte de terres agricoles en région s'est un peu atténué et est désormais inférieur à celui observé nationalement : en dix ans, 2,6% des terres agricoles (soit 19 7001 ha) ont été artificialisés régionalement contre 3% à l'échelle nationale.

Le fort potentiel de production, grâce aux conditions pédoclimatiques, permet une grande diversité de cultures et rendent la région propice à l'élevage. 80% des moyennes et grandes exploitations ont une orientation technico-économique : grandes cultures, polyculture-polyélevage et bovins laits. Ceci n'empêche pas une forte hétérogénéité des grandes cultures produites : avec les céréales (3,6% de la production nationale), les betteraves (5,1% de la production nationale) et la pomme de terre (7,9% de la production française).

Problématiques

En agriculture, les revenus sont très fluctuants et disparates (revenu des céréaliers supérieur à celui des éleveurs de 1 à 2 en 2010). Le nombre d'exploitations diminue, essentiellement pour les élevages (moins 40% en 10 ans), et leur taille augmente (60% des exploitations sont de tailles moyennes et grandes). Le taux d'installions est inférieur aux départs des exploitants agricoles : 60% des exploitations sont concernées par un départ en retraite dans les dix ans et 60% de ces agriculteurs (représentant ¼ de la S.A.U) n'ont pas de successeur connu.

Concernant l'A.B, seulement 1% de la S.A.U est concernée malgré un fort dynamisme puisque les surfaces et le nombre de producteurs ont été multipliés par deux depuis 2000. La collecte du lait et des céréales en A.B sont difficiles et sont responsables de cette limite. Les agriculteurs résident essentiellement en zone périurbaine, approchant ainsi les lieux de productions des consommateurs. Cette situation est propice au développement des circuits courts mais est sous-exploitée (12% des exploitants utilisent ce mode de production).

La région observe un recul des prairies (diminution de 19%) et une quasi-disparition des jachères (1,4% de la S.A.U en 2010) depuis l'an 2000. Ces phénomènes sont liés au retournement des prairies et impactent la qualité de l'eau, favorisant les problèmes de ruissellement et d'érosion. C'est également une des régions de France les plus artificialisées et à très faibles ressources naturelles (0,1% du territoire). Quant aux préoccupations environnementales, toute la région est concernée par la directive nitrate. 163 captages prioritaires sont recensés. La région est également régulièrement touchée par des inondations et des phénomènes d'érosion.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Haute-Normandie

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	1 850 685 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	1 260 316 (hab)	2012
Population des zones rurales	590 369 (hab)	2012
Exploitations agricoles	11 490 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	774 550 (ha) soit 62,9% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	3 250 (ha) soit 0,4% de la SAU	2010
Terres irriguées	5 480 (ha) soit 0,7% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	239 300 (ha) soit 19,4% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	77,5%	2010
Prairies permanentes et pâturage	22%	2010
Cultures permanentes	0,5%	2010
Total des dépenses publiques	171 879 707 (euros courants)	

Atouts : L'activité agricole a contribué à façonner des paysages variés (notamment les prairies humides) et a permis de préserver leur biodiversité : les MAE Natura 2000 sont contractualisés à 33% (contre 15,5% pour l'ensemble de la France). Ainsi les outils de gestion et de protection de l'environnement sont diversifiés : trente sites Natura 2000, 8 700 ha de réserves naturelles, neuf arrêtés de biotopes ou encore 45% de la surface forestière certifiée P.E.F.C.

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Haute-Normandie est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau 5 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Haute-Normandie

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Accompagner la réduction des intrants (fertilisation azotée) dans les exploitations et adapter le mode de gestion des effluents
2	Accompagner les candidats à l'installation
3	Accompagner les stratégies locales de développement agricole et forestier
4	Dynamiser la sylviculture pour adapter les forêts au changement climatique
5	Développer l'agriculture biologique, les démarches qualité, l'agriculture intégrée et l'agro-écologie
6	Développer la lutte contre l'artificialisation, l'érosion des sols et la diminution de la valeur agronomique des sols
7	Développer la production d'énergies issues de la biomasse bois (forêt, haie)
8	Développer le partenariat avec les grands pôles universitaires normands afin d'anticiper l'évolution des pratiques et métiers
9	Encourager l'animation de terrain et la mise en réseau d'expériences pour généraliser les bonnes pratiques
10	Encourager la participation aux travaux nationaux et internationaux concernant la réponse des forêts au changement climatique
11	Favoriser l'autonomie des systèmes d'exploitation
12	Favoriser la prévention et la valorisation des déchets agricoles (déchets artificiels type pneu, bidon...)
13	Favoriser le développement d'un pôle de recherche agronomique régionale
14	Maintenir et développer l'élevage, prioritairement bovin laitier
15	Soutenir l'évolution des systèmes d'exploitation vers des systèmes favorables à l'environnement et préserver le patrimoine
16	Soutenir la gestion des risques au niveau des exploitations
17	Soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines agricoles et forestiers notamment sur les enjeux environnementaux
Agriculture – IAA - Forêt	
18	Accompagner les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, à la créativité et à l'innovation
19	Améliorer la structuration des filières agro-alimentaires
20	Développer et promouvoir les circuits de proximité notamment par l'économie sociale et solidaire et les produits locaux
21	Rechercher une plus grande valeur ajoutée (qualité...) dans le respect des enjeux environnementaux et climatiques
22	Soutenir le développement qualitatif des filières (de la production à la consommation)
Développement des territoires ruraux	
23	Aider la mise en œuvre dans la région de projets réellement novateurs en milieu rural, notamment ceux à forte valeur ajoutée
24	Contribuer au développement des usages numériques dans les territoires ruraux
25	Encourager l'activité indépendante, la création d'entreprises (y compris sociales et solidaires) et leur pérennité
26	Encourager le tourisme rural et durable en Normandie
27	Favoriser les organisations novatrices du travail pour le salarié et pour l'entreprise
28	Inciter à la création d'activités porteuses d'innovation sociale, de services de base dans les zones rurales défavorisées
29	Mobiliser les collectivités territoriales sur l'enjeu du numérique
30	Permettre aux territoires de mener des stratégies locales cohérentes, innovantes sur des thèmes d'excellence fédérateurs
31	Soutenir les opérations de montée en débit fixes et mobiles dans les cas jugés nécessaires
Plusieurs volets	
32	Développer des observatoires et des réseaux sur le développement durable et la prise en compte du changement climatique
33	Accompagner la gestion des terres notamment agricoles situées en zone Natura 2000 (ou autres zones à haute valeur naturelle)
34	Améliorer et sécuriser la qualité de l'eau aux échelles territoriales adaptées
35	Maintenir et perfectionner la technicité des acteurs du monde rural sur les problématiques ciblées par le PDR

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Haute-Normandie

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 35 B 14 B 05 B 15 B 33 B 01 B 04 B 11 B 25 B 34 B 06 B 18 B 22		B 35 B 14 B 01 B 05 B 01 B 04 B 11 B 34 B 06 B 22	B 35 B 14 B 01 B 05 B 01 B 11 B 22			B 35 B 20 B 22 B 21		B 05 B 15 B 33	B 35 B 14 B 05 B 15 B 34 B 21	B 35 B 14 B 05 B 15 B 04 B 06 B 21		B 35 B 14 B 11 B 21		B 35 B 14 B 01 B 05 B 15 B 33 B 01 B 11 B 21	B 15 B 04	B 20 B 11 B 25 B 22 B 27	B 15 B 33 B 06	
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 05 B 35 B 06 B 01 B 18 B 34 B 04 B 11 B 15		B 02 B 05 B 35 B 06 B 01 B 34 B 04 B 11	B 05 B 35 B 01 B 11	B 02		B 35		B 05 B 15	B 05 B 35 B 34 B 15	B 05 B 35 B 06 B 04 B 15		B 35 B 11		B 05 B 35 B 01 B 11 B 15	B 04 B 15	B 02 B 11	B 06 B 15	
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	B 05 B 22		B 05 B 22	B 05 B 22			B 20 B 21 B 22		B 05	B 05 B 21	B 05 B 21		B 21		B 05 B 21		B 20 B 22		
4	Investissements physiques	B 11 B 15 B 22 B 01 B 05 B 06		B 11 B 14 B 22 B 01 B 05 B 06	B 11 B 14 B 22 B 01 B 05			B 21 B 22 B 19		B 15 B 05	B 14 B 21 B 15 B 05	B 14 B 21 B 15 B 06		B 11 B 14 B 21		B 11 B 14 B 21 B 15 B 01 B 05	B 15	B 11 B 22	B 15 B 06	
6	Aide à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B 25		B 02		B 02												B 02 B 25 B 28 B 26	B 28 B 26	

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 15 B 33 B 25 B 05 B 06		B 05 B 06	B 05					B 15 B 33 B 05	B 15 B 05	B 15 B 05 B 06				B 15 B 33 B 05	B 15	B 28 B 26 B 25	B 28 B 26 B 15 B 33 B 06	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B 04 B 05 B 06		B 04 B 05 B 06						B 05	B 04 B 05	B 05 B 06				B 05	B 04			B 06
9	Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs	B 05 B 22		B 05 B 22	B 05 B 22			B 20 B 22		B 05	B 05	B 05				B 05		B 20 B 22		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B 34 B 05 B 15		B 34 B 05 B 14	B 05 B 14					B 05 B 15	B 34 B 05 B 14 B 15	B 05 B 06 B 14 B 15		B 14		B 05 B 14 B 15	B 15		B 06 B 33 B 15	
11	Agriculture biologique	B 34 B 05 B 15		B 34 B 05 B 14	B 05 B 14					B 05 B 15	B 34 B 05 B 14 B 15	B 05 B 06 B 14 B 15		B 14		B 05 B 14 B 15	B 15		B 06 B 33 B 15	
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	B 34 B 06 B 15		B 34 B 06						B 15	B 34 B 15	B 06 B 15				B 15	B 15		B 06 B 33 B 15	
16	Coopération	B 32 B 18 B 02 B 23			B 03			B 20									B 03	B 20	B 30	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																		B 30	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (22%)

M06 Développement des exploitations agricoles et des entreprises (18%)

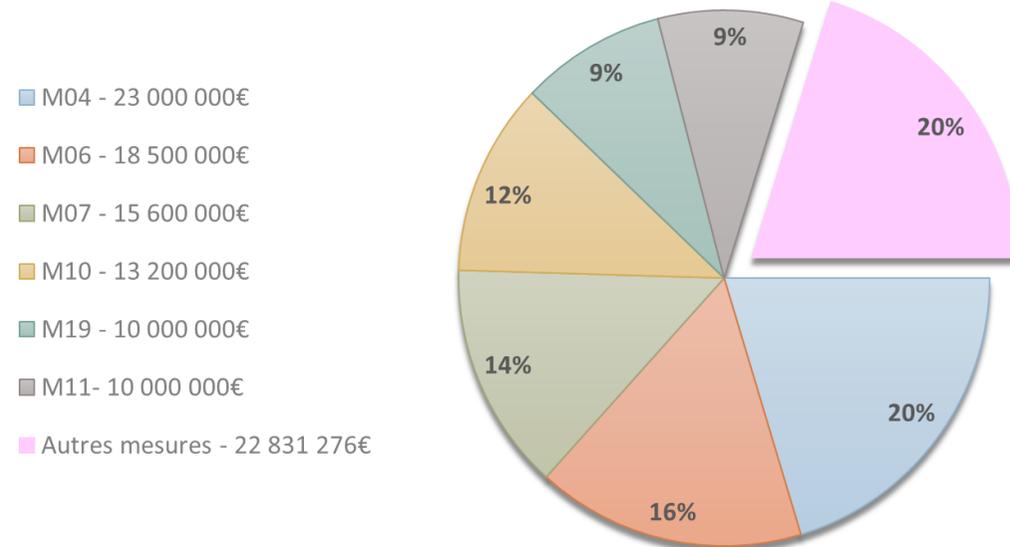
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (15%)

M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (13%)

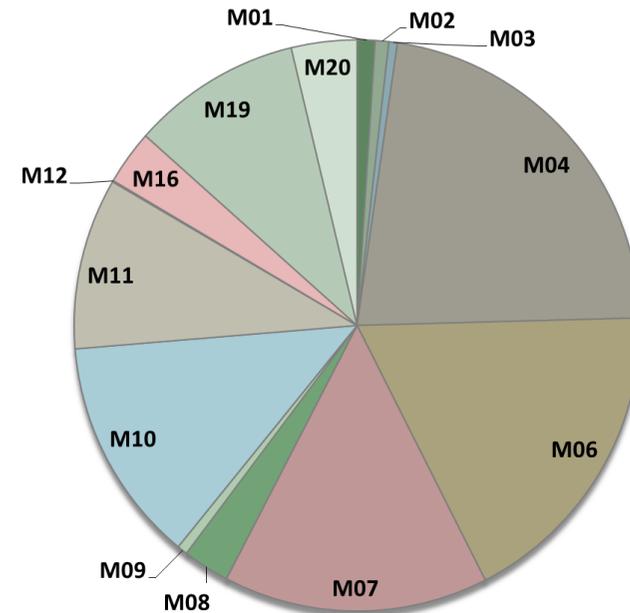
M19 Soutien au développement local LEADER (10%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 78% du financement total de la région.

*Répartition des financements par mesure
(avec mesure 13)*



*Répartition des financements par mesure
(sans la mesure 13)*



Les autres mesures présentes dans le PDR Champagne-Ardenne sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M09 Mise en place de groupements de producteurs, M11 A.B, M12 Paiements Natura 2000 - DCE, M16 Coopération, M20 Assistance technique.

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic a permis de mettre en évidence la forte dominance de l'élevage au sein de la Haute-Normandie. La moitié des exploitations agricoles élève des bovins. Le maintien de cette filière est néanmoins important pour cette région : la protection de l'environnement (amélioration de la prise en compte des effluents), l'efficacité sociale (35% des installations se font en élevage laitier) et les bénéfices économiques sont des enjeux qui dépendent de cette filière. La **mesure 04** a ainsi été souscrite afin de permettre la modernisation des équipements, des outils et le soutien aux démarches de qualité (B 14). Il est également nécessaire d'accroître la valeur ajoutée et la compétitivité des exploitations normandes, démarche qui nécessite elle aussi une attention accrue à la qualité des produits (B 21). En outre, le diagnostic a permis de mettre en évidence la forte propension des grandes cultures : cependant, les pratiques agricoles favorables à l'environnement, tels que par exemple les systèmes herbagers, doivent être encouragés pour maintenir une qualité paysagère et une préservation de la biodiversité (B 15).

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises

Le taux d'installations est inférieur aux départs des exploitants agricoles : 60% des exploitations sont concernées par un départ en retraite dans les dix ans et 60% de ces agriculteurs (représentant ¼ de la S.A.U) n'ont pas de successeur connu. Les causes connues sont notamment l'augmentation des coûts d'installation, la raréfaction du foncier agricole et l'anticipation insuffisante des transmissions. L'ambition régionale est donc de mobiliser la **mesure 06** afin de mettre en œuvre une politique de l'installation/transmission rénovée (B 02). En outre, l'aide au développement des exploitations fait également référence à une augmentation des revenus de la population rurale et à un accroissement de la couverture des services rendus à la population (B 25). Pour finir, le tourisme est également l'un des leviers d'actions de l'autorité de gestion : le tourisme rural doit ainsi être promu en développant les activités récréatives, culturelles et de découvertes (B 20).

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

En parallèle de la mesure 06, la **mesure 07** a été souscrite afin d'encourager les initiatives en faveur du tourisme rural (B 26). Le tourisme rural peut également être développé via le maintien et le soutien à l'agriculture biologique : seulement 1% de la S.A.U est actuellement concernée par ce type de production agricole. Le développement d'un terroir de qualité peut ainsi être source de développement économique et induire un nouveau souffle pour les villages en zones rurales (B 05).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

L'agriculture biologique doit être soutenue par la **mesure 10** (B 05) tout comme l'élevage (B 14). Mais la mesure 10 cible plus particulièrement l'ensemble des pratiques agricoles favorables à l'environnement, notamment en ciblant plus particulièrement le sort des abeilles (B 15).

Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R

Treize pays, six communautés de communes et un P.N.R structure déjà la gestion de ce territoire. Cependant, dix pays ont déjà émis la volonté de poursuivre la démarche L.E.A.D.E.R notamment via les énergies renouvelables ou les circuits courts alimentaires.